



0906469002

DATE DEPOT : 2009-07-28

NUMERO DE DEPOT : 64690

N° GESTION : 1998B08408

N° SIREN : 418643987

DENOMINATION : 3 D CONSULTANTS

ADRESSE : 37 R DES MATHURINS 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/05/25

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE :

3D CONSULTANTS
SARL au capital de 7.700€
Siège Social : 37, rue des Mathurins 75008 PARIS
RC PARIS : B 418 643 987



06
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 25 mai 2009.

98 B 8495

Le 25 mai 2009 à 10 Heures, les associés de la Société 3D Consultants, Société à responsabilité limitée au capital de 7.700 € divisé en 500 parts de 15,40 € chacune se sont réunis au siège social de la société sur la convocation du gérant.

ETAIENT PRESENTS:

Madame Agnès BERGER-DESPRES 450 parts portant les numéros 1 à 450
Monsieur Jean Olivier DESPRES 50 parts portant les numéros 451 à 500

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Agnès BERGER-DESPRES, Gérante.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- * Mise à jour des statuts,
- * Questions diverses.

Suite à la cession de parts intervenue le 20 mai 2009, nous vous demandons de bien vouloir voter pour la mise à jour des statuts.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents ou représentés et détiennent ensemble l'intégralité du capital social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de mettre les statuts en harmonie avec la cession de parts intervenue au niveau des associés de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au Cabinet ECRIT-CONSULTANT, afin de:
- faire effectuer les modifications auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par les membres de l'assemblée.